

# Développement durable

# dossier

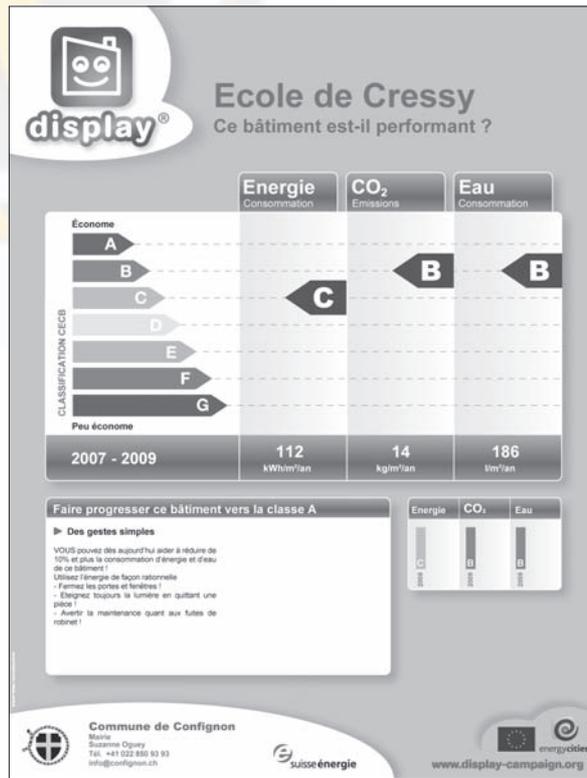
suite de la page 1 Il y a pour cela plusieurs raisons:

- Les écoles sont les bâtiments communaux comprenant les plus importantes quantités de surfaces.
- Ils sont fréquentés par un grand nombre d'usagers à sensibiliser (élèves, enseignants).
- Les écoles primaires ont participé durant cette dernière année scolaire au projet "Robin des Watts" qui vise justement à faire des économies d'énergies dans les écoles et qui a permis d'expliquer aux usagers comment les réaliser.
- Les écoles sont le cadre par excellence de projets pédagogiques.

D'autres bâtiments publics afficheront leurs dépenses énergétiques grâce aux posters Display au cours des prochains mois et des campagnes de sensibilisation pour une diminution de la consommation énergétique seront réalisées à l'attention des différents publics cibles concernés.

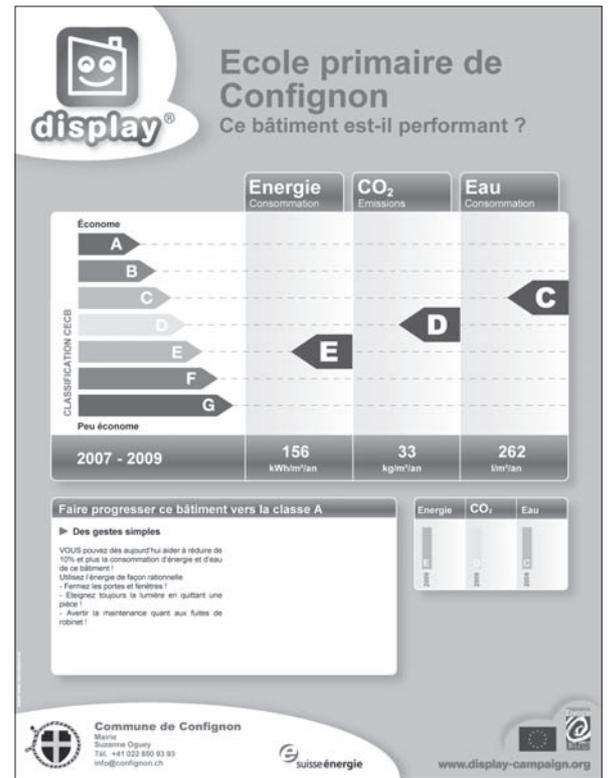
Vous aurez donc l'occasion d'entendre parler – et surtout de voir – à quoi res-

semblent et à quoi servent les affiches Display!



[www.display-campaign.org](http://www.display-campaign.org)

50

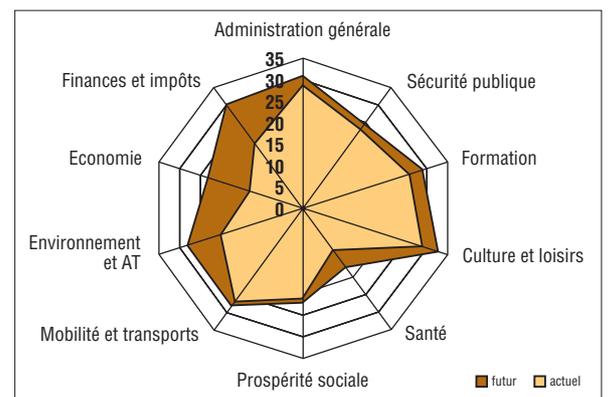


Source: Agenda 21, canton de Genève

Complémentaire à l'audit Cité de l'énergie, F21 est une auto-évaluation de l'ensemble des activités de l'administration communale sous l'angle du développement durable (structure proposée par Suisseénergie). F21 n'est cependant pas un outil de comparaison entre communes, mais avant tout un moyen de mieux

les Secrétaires général et adjoint, les chefs de Service concernés par le thème ainsi que de un à trois invités par séance (représentants d'associations ou personnes actives dans le domaine traité).

A l'issue des séances F21 un rapport détaillé a été établi et sera prochainement disponible sur notre site Internet ([www.confignon.ch/fr/decouvrir/projets](http://www.confignon.ch/fr/decouvrir/projets)).



N.B. La grille montre un maximum de 35, alors que le total de points de l'auto-évaluation peut aller jusqu'à 45.

Le diagnostic effectué montre que la politique actuelle en matière de développement durable ne présente pas de déséquilibre flagrant.

## Facteur 21 à Confignon

La charte du développement durable (DD) adoptée par le Conseil municipal en avril 2009 énonce un ensemble de résolutions que la Commune s'engage à respecter. Facteur 21 (F21) nous a permis de faire un pas de plus vers la formulation d'un programme de mesures pour améliorer le cadre de vie de chacun.

cerner et partager des connaissances relatives aux activités durables réalisées et à entreprendre au sein de la Commune, que cela soit en interne ou avec la population. L'évaluation des mesures porte sur les trois axes du développement durable (social, économique et environnemental).

Dix séances – d'une durée d'environ 1 h 45 chacune – ont pris place entre le 28 août 2009 et le 22 avril 2010. Chaque séance a accueilli une dizaine de participants et 19 invités externes ont été conviés à ces tables rondes.

Le groupe était composé par: les trois Conseillers administratifs, deux représentants du Conseil municipal ainsi que les Présidents des Commissions intéressés,

### Image de synthèse Facteur 21 pour Confignon

Soulignons que l'image de synthèse issue de ces séances est le reflet d'une auto-évaluation (social, économique, environnement) tenant compte du contexte dans lequel nous nous trouvons (par exemple la taille de la commune). L'image ci-dessus révèle le point de vue des participants du groupe F21 à un moment donné. Ces «résultats» ne doivent en aucun cas être considérés comme des données objectives «figées dans le bronze»; mais servent au contraire à ouvrir le débat au sein des autorités, à rendre visible le chemin parcouru et à préparer la suite de l'Agenda 21 communal.

### Commentaires généraux

La comparaison du développement actuel et futur fait ressortir un groupe de thèmes chers à la Commune, dans lesquels beaucoup a déjà été fait, et pour lesquels des pistes de développement futur sont soit planifiées, soit ressortent des discussions comme une évidence. Ce sont les domaines dans lesquels la Commune est très active et montre de bons résultats, tels que la Culture et les loisirs et l'Administration qui a connu une importante structuration suite au récent développement de la Commune.

suite en page 3

# dossier

## Développement durable

**suite de la page 2** Bien que le thème de la Mobilité soit perçu comme fort par le groupe F21, un accent particulier devra néanmoins être porté sur ce domaine puisque son évaluation par Cité de l'énergie s'est révélée plus sévère et a fait ressortir certaines faiblesses (domaine le moins bien noté dans l'audit). Même si les communes détiennent moins de marge de manœuvre et de potentiel d'action en la matière (domaine cantonal), il s'agira de maintenir les récents efforts accomplis (Place du village notamment) et d'améliorer encore les mesures d'accompagnement favorisant le développement de la mobilité douce tant au sein de l'administration communale que sur l'ensemble du territoire communal, dans un canton où l'on prévoit – rappelez-le – une augmentation globale de la mobilité de 40% d'ici 2030!

### Points forts et points faibles

L'objectif d'un développement durable et équilibré à l'échelle d'une commune implique de garantir qu'un poids équivalent soit donné à l'évolution de chaque thématique ainsi qu'à chacun de ses trois axes.

Le diagnostic a fait apparaître deux domaines «sensibles»: l'Economie et la Santé. Pour ce qui est de l'Economie, sa progression est en effet envisagée comme très forte, notamment en raison du futur développement du quartier des Cherpines, mais il faut bien admettre que ce dernier ne sera pas effectif dans un proche avenir. Pour ce qui est du domaine de la Santé, son évolution est perçue comme moyenne de par l'implication non centrale des communes en la matière.

Sans doute l'amélioration du domaine Santé passe-t-elle par celui de la Prospérité sociale englobant des mesures qui relèvent assez largement des collectivités locales que sont les communes. Ce domaine a pour sa part été évalué comme médian et le groupe F21 envisageait une faible variation pour l'avenir, notamment en raison de l'axe environnemental qui est perçu comme quasiment déconnecté de ce thème.

La perception des impôts étant de la compétence du canton, une commune peut rencontrer des difficultés dans les prévisions visant l'équilibre de son budget. A Confignon, une progression non négligeable est cependant prévue pour le domaine F21 des Finances et impôts de par les différents outils de gestion de la dette qui sont développés au sein de la Commune et du soutien qu'il est prévu d'intensifier quant aux actions durables de la société civile.

Enfin, pour ce qui est de l'Aménagement du territoire, point stratégique central du DD, la variation moyenne envisagée, sera probablement un peu plus soutenue que prévu par le groupe F21 au cas où le projet de Plan directeur des énergies est en effet mis sur pied prochainement, comme conseillé dans le dernier audit Cité de l'énergie.

La dimension énergétique n'étant pas centrale dans l'évaluation F21, il s'agira également de mettre dans la balance les efforts à soutenir en la matière en vue d'atteindre l'objectif du label d'or Cité de l'énergie visé pour 2014 (voir l'article Cité de l'énergie du dossier).

### Suite de la démarche

Les objectifs qualitatifs prioritaires qui ressortent au terme du diagnostic Facteur 21 vont bien dans le sens des engagements stipulés dans la charte du DD de Confignon et dans le sens des objectifs globaux d'un Agenda 21. Ils sont les suivants:

- **Garantir l'équité sociale, la solidarité, le lien social et la qualité de vie** en faisant évoluer la prise en charge des enfants et des anciens, en soutenant les plus défavorisés, en maintenant le contact et l'intégration sociale et en favorisant des dispositifs qui améliorent le sentiment de sécurité de tous au sein de la communauté.
- **Pérenniser la qualité du patrimoine naturel et construit** de Confignon en préservant le paysage et ses ressources.
- **Poursuivre le dialogue tant avec la société civile (habitants et économie locale) qu'avec les employés communaux** en les sensibilisant, en les informant et en leur permettant de participer à la réflexion générale.
- **Participer (même modestement!) à la résolution de la problématique climatique en réduisant les gaz à effet de serre**, grâce à l'effica-



cité énergétique, au recours des énergies renouvelables et à une mobilité durable garante d'une bonne qualité de vie.

### Les étapes

Les étapes suivantes permettent de poursuivre de manière optimale la démarche de DD ou durabilité :

- Compléter le programme d'actions Cité de l'énergie 2010-2014 par les mesures dégagées de l'analyse F21 afin d'obtenir un Agenda 21 complet et équilibré. Il s'agira de préciser la manière d'ouvrir la participation dans cette phase afin de parvenir à mobiliser les différents acteurs et interlocuteurs.
- Valider les objectifs et mesures prioritaires par la Commune avec l'octroi d'un budget et d'un calendrier d'actions (Agenda 21).
- Mise en œuvre.
- Suivi de la mise en œuvre (indicateurs d'évolution et de réussite).

SO

## Mobilité douce

### Les vélos et les VAE (vélos à assistance électrique) ont le vent en poupe à Confignon!



### Quelques chiffres

#### En 2009:

64 personnes ont acquis un vélo ou VAE avec une participation financière de 10% de la Commune, soit CHF 14'317.– de subsides accordés.

60 personnes ont testé gratuitement un VAE pendant 3 jours.

#### En 2010:

25 personnes ont fait la demande de participation financière lors de l'achat de leur VAE (au 30 juin).

27 employés de la Mairie ou de la Fondation de la petite-enfance ont participé

à l'action "Bike to work" durant tout le mois de juin.

*Ces résultats et les articles ci-dessous contribueront – à n'en pas douter – à améliorer les résultats obtenus en matière de mobilité lors du dernier ré-audit Cité de l'énergie. Rappelons toutefois que les principales infrastructures routières relèvent de l'autorité cantonale et non communale.*



### Bike to work 2010: bravo à l'engagement des employés communaux et de l'EVE!

"A vélo au boulot" de Pro vélo Suisse est une manière de se familiariser avec ce

mode de déplacement pendulaire durant tout le mois de juin, chaque année.

Les règles sont simples: pour remplir le contrat, il s'agit de se rendre "à vélo au boulot" au moins un jour travaillé sur deux. Les employés forment des équipes de quatre personnes (et pouvant accueillir un piéton ou autre usager de la mobilité douce).

En 2008 nous étions trois participants, en 2009 cinq et en 2010... nous étions 27 (plus de 51'000 participants dans toute la Suisse)! Cette progression s'explique avant tout par le formidable engagement du personnel communal, encouragé à l'occasion par le Secrétaire général et la coordinatrice de l'action (voir photo page suivante).

suite en page 4